

# PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

-----

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

-----

Par arrêté préfectoral du 8 avril 2014, une enquête publique est ouverte du 7 mai 2014 au 11 juin 2014 inclus, soit 36 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de PERIGNE, portant sur la demande d'autorisation, présentée par la SAS Ferme éolienne de Périgné, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien, comportant 6 éoliennes avec le poste de livraison, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I<sup>er</sup> et le titre I<sup>er</sup> du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposées à la mairie de PERIGNE, du 7 mai 2014 au 11 juin 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de PERIGNE, 7 route de Brioux (79 170), siège de l'enquête, et par voie électronique en indiquant précisément en objet « projet éolien PERIGNE » à l'adresse E-mail suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

M. Jacques LE HAZIF, cadre retraité de l'équipement, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme le Président du Tribunal Administratif de POITIERS se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Mercredi 7 mai 2014 en mairie de PERIGNE de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 16 mai 2014 en mairie de PERIGNE de 14 heures à 17 heures
- Mardi 27 mai 2014 en mairie de PERIGNE de 14 heures à 17 heures
- Lundi 2 juin 2014 en mairie de PERIGNE de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 11 juin 2014 en mairie de PERIGNE de 14 heures à 17 heures

En cas d'empêchement de M. Jacques LE HAZIF, M. André TOURAINE, directeur du PACT-ARIM 79 en retraite, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la Préfecture (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques-et-arretes-complementaires-hors-enquetes-publiques>).

A l'issue du délai de trente jours prévu par l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2014 susmentionné, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres (Bureau de l'Environnement - ☎ 05.49.08.69.51) et en mairie de PERIGNE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Préfecture précité.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront être demandées auprès de M. Jean-Luc PROUST, Directeur Adjoint de VOLKSWIND France S.A.S, Aéroport de Limoges Bellegarde - 87 100 LIMOGES (téléphone : 05 55 48 38 97).